



FÉDÉRATION VALAISANNE  
DES SOCIÉTÉS DE CHASSE  
KANTONALER WALLISER  
JÄGERVERBAND

## Règlement tir cantonal de chasse

Diana organisatrice	
Contact	
Horaires	
Prix	Combiné : Fr. 80.- comprenant : Chamois / Ball-trap / Lièvre
Programme des tirs	Chamois 6 coups <b>Coups d'essai</b> : 2 coups, pas de couverture. <b>Position</b> : couché appuyé ou position assise selon l'organisation. Appui : exclusivement celui prévu sur la position de tir (pas de couverture, ni autres accessoires.) Bipied autorisé. <b>Cible</b> : chamois gauche, pas de modification du visuel, pas de marquage au centre. <b>Score</b> : 6 coups cachés marqués en fin de série/pointage 10/mouche. <b>Temps maximum</b> : 15 minutes.
	Plateaux 15 plateaux <b>Coups d'essai</b> : 2 coups. <b>Position</b> : debout libre, doublé autorisé. <b>Score</b> : 15 plateaux. Plateau touché au premier coup 2 points, plateau touché au doublé 1 point.
	Lièvre 8 passages <b>Coups d'essai</b> : 2 coups <b>Position</b> : debout, fusil en position et doublé autorisé. <b>Score</b> : 8 coups sur lièvre en mouvement (3 éléments), 4 coups de gauche, 4 coups de droite, en alternance. 1 point par élément qui tombe.
Feuille de tir	Toutes les feuilles de tir et de résultats doivent être visées par le marqueur et le tireur. En cas de divergences, c'est le comité d'organisation qui tranche.
Classement	- <b>Champion Valaisan « Combiné » (trois disciplines)</b> 1. Total des points chamois ; 2. Nombre de mouches au chamois (96 et plus) ; 3. Lièvre ; 4. Plateaux ; 5. Profondeur des coups ; 6. Année de naissance : le plus âgé gagne. - <b>Champion Valaisan « Chasse haute » (cible chamois)</b> 1. Total des points chamois ; 2. Nombre de mouches (96 et plus) ;

	3. Profondeur des coups ; 4. Année de naissance : le plus âgé gagne.
Sécurité	Sur toute l'aire du tir, les armes sont à porter ou à entreposer, déchargées avec la culasse ouverte, hors des housses. Les fusils à grenailles sont cassés et sans courroie. Les remarques éventuelles du maître de tir sont à appliquer strictement. Chaque tireur est responsable des accidents qu'il provoque et doit être en possession <b>d'une assurance responsabilité civile</b> .
Armes	Seules sont admises les armes autorisées pour la chasse en Valais : Calibre minimum 7mm (270 autorisé). Munition blindée autorisée. Longueur du canon minimum 45mm. Les accessoires suivants sont interdits : bande antireflets - crochet d'épaule - bretelle de match - repose paume - cale-main - contrepoids.
Munitions	Pour le tir à la carabine : chaque tireur utilise sa propre munition. Balle blindée autorisée. Pour le tir au fusil : lièvre munition <u>à acheter sur place</u> . Pour le tir au fusil : plateaux munition <u>à acheter sur place</u> . La munition pour le lièvre et les plateaux est disponible sur place, respectivement Fr. xx.- et Fr. xx.- la boîte de 25 cartouches.
Lunette	Grossissement maximum libre.
Inscription	L'inscription pour toutes les disciplines se fait sur place. Chaque participant est responsable de remettre sa feuille au bureau de tir.
Exercices périodiques de tir	L'exercice périodique de tir peut être délivré lors du tir cantonal 20xx. Sont pris en compte sur les résultats du tir cantonal pour la validation : - Tir à balle : 4 meilleurs coups <u>en suivant</u> (3 x 8 et 1 x 3) ; - Tir à grenaille : 6 meilleurs coups <u>en suivant</u> (4 touchés sur 6).

1. Vainqueur du combiné      prix d'une valeur de CHF 500.-.

1 Vainqueur tir chamois      prix d'une valeur de CHF 300.-

1. Vainqueur tir aux pigeons    prix d'une valeur de CHF 300.-

1. Vainqueur tir lièvres      prix d'une valeur de CHF 300.-

2. Place (combiné. Chamois, pigeons, lièvres) respectivement CHF 300.-/200.-/200.-  
/200.-

3. Place (combiné. Chamois, pigeons, lièvres) respectivement CHF 200.-/100.-/100.-  
/100.-